Séance du 09/12/2019

Délibération n°: 523

Dossier: 191315



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Commission: Aménagement - Urbanisme - Economie

Direction en charge: Urbanisme règlementaire

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association OCIVELO - Approbation.

Président: M. Gaël PERDRIAU, Maire Date de convocation du conseil: 29/11/2019 Compte rendu affiché le: 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents:

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés:

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents:

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 09/12/2019

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Commission: Aménagement - Urbanisme - Economie

Direction en charge : Urbanisme règlementaire

Objet: Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association OCIVELO - Approbation.

□ Rappel et Références :

L'association OCIVELO a été créée en 1997, son objectif est de participer au développement de la pratique du vélo quotidien à Saint-Etienne.

□ Motivation et Opportunité :

Saint-Etienne Métropole a adopté son plan vélo métropolitain qui a pour ambition de tripler le nombre de déplacements effectués à vélo d'ici 2029. Ce plan vélo cible les déplacements du quotidien et est doté d'un budget de 41 millions d'euros pour développer trois piliers :

- Aménager un réseau structurant composé de voies vertes, de pistes cyclables à double sens de 110 km qui permettra de relier les communes de la Métropole de façon sécurisée. Ce réseau structurant sera simple d'utilisation pour les cyclistes et sera facilement identifiable grâce à un jalonnement spécifique et une cohérence d'aménagement. L'éclairage, une signalisation dédiée et la protection des usagers pour la traversée des carrefours seront ainsi pris en compte dès la réalisation du réseau. Des équipements seront aussi installés pour accroître le confort du cycliste : postes de gonflage, station de lavage, lieux de stationnement pour les vélos, bornes de recharge pour les vélos à assistance électrique,...;
- Réaliser, en concertation étroite avec les communes, des aménagements cyclables de proximité qui permettront d'assurer une continuité d'itinéraires entre le réseau structurant et les différents lieux ou équipements implantés dans chaque commune. Cela se traduira notamment par la création ou l'élargissement de zones 30, la pose à certains feux de signalisation de panneaux cédez-le-passage « cyclistes », l'aménagement de SAS vélos à certains carrefours et faciliter le stationnement des vélos ;
- Ne pas se limiter aux infrastructures et aux aménagements mais penser à une offre de services renouvelée à destination des usagers du vélo : poursuivre le développement de VELIVERT et réfléchir à son évolution, accroître les moyens financiers accordés par Saint-Etienne Métropole à l'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, faire connaître les itinéraires cyclables aux usagers du vélo et renforcer les actions de formation et de sensibilisation de la pratique du vélo en ville.

□ Contenu:

L'association OCIVELO est très active sur le territoire stéphanois, elle propose :

- de sensibiliser le grand public par des manifestations diverses : balades à thèmes, soirées voyage, expositions,
- un travail avec les collectivités pour le développement des itinéraires cyclables,
- l'animation d'un atelier de réparation participatif,
- une bourse annuelle aux vélos,
- la restauration de vélos suite à des dons afin de les offrir à des étudiants en difficulté.

Les actions d'OCIVELO étant cohérentes avec le plan vélo décliné sur le territoire de la Ville de Saint-Etienne, cette dernière apporte son soutien financier à l'association à hauteur de 5000 €

□ Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint-Etienne

□ Point Financier:

o Coût total investissement TTC :

dont TVA:

o Coût total annuel fonctionnement TTC: 5 000.00 €

dont personnel mis en oeuvre :

Délibération n°: 523

Dossier: 191315

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						

Fonctionnement	5 000.00€			
dont personnel supplémentaire				
dont prestations particulières				

□ Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5 000,00 € à l'association OCIVELO dans le cadre de la déclinaison du plan vélo métropolitain sur le territoire de la Ville de Saint-Etienne.

Décision: Proposition adoptée	Imputation budgétaire		
Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	BP 2019 Chapitre 65 article 6574		
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué		
	Charles DALLARA		